



Bulletin

ALFEDA

Parution N°3

Date Décembre 2002

EDITORIAL

Voici le 3^{ème} et dernier bulletin de cette année 2002. Retenez dès maintenant l'après-midi du dimanche 19 janvier, date de la fête de l'ALFEDA. Comme d'habitude, il y aura des jeux pour les enfants, l'assemblée générale pour les parents, et un spectacle et un goûter pour tous.

Le conseil d'administration vous proposera de voter lors d'une assemblée générale extraordinaire une modification de nos statuts afin qu'apparaisse la dimension départementale de notre action auprès des pouvoirs publics. Cela ne modifiera en rien notre action et notre rôle au quotidien vis à vis de nos adhérents.

Mais nous n'oublierons pas de faire une belle fête avec nos enfants. Le programme de ces réjouissances est joint à ce bulletin. N'oubliez pas de nous renvoyer le coupon de participation.

Mais place maintenant à des informations pratiques.

Christine VINCIGUERRA

Témoignage

Nous avons reçu un témoignage très riche et très instructif de François, jeune sourd sévère, qui fait actuellement ces études sur LYON. Suite à une année scolaire difficile, par manque "d'écoute" de la part des enseignants, François a réalisé un document de sensibilisation, dans lequel il nous fait part de son vécu et de son ressenti. Il nous a permis de diffuser ce document à toutes les personnes qui désireraient le lire. Nous mettons donc à votre disposition ce document très fort : contactez-nous (téléphone, mail) et nous vous enverrons ce témoignage.

Information de France Télécom

Parce que tout le monde a le droit de communiquer et que la vie est faite d'échanges, France Télécom rend la communication accessible à tous. L'agence Grand Lyon met à la disposition de la clientèle handicapée un espace vente-conseil qui lui est spécialement dédié, avec une gamme de produits et services adaptés dans les domaines du téléphone fixe, des mobiles et de l'internet. Trois personnes dont l'une s'exprime en langue des signes seront à la disposition des clients qui, en raison de leur handicap, peuvent avoir du mal à utiliser les moyens de communications habituels.

L'espace Télécom et Handicap de Lyon est situé dans les locaux de l'agence Charlemagne, 36 cours Suchet, Lyon IIème, ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h (sauf jeudi de 9h00 à 18h00) et le samedi de 9h00 à 18h00.

Pour plus de renseignements, contactez Hélène PRINGUET au 04 37 48 71 81, ou par mail à l'adresse suivante : helene.pringuet@francetelecom.com

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent contacter Alain BEAUDOUX, par SMS au 06 71 92 30 80, ou par mail en écrivant à : alain.beaudoux@francetelecom.com

Musée des beaux arts de Lyon

Palais Saint Pierre - 20, place des Terreaux -

69001 Lyon - 04 72 10 17 40

Saison 2002-2003

Découvrir les collections et les expositions, échanger...en Langue des Signes (L.S.F)

La passion de la sculpture au 19^{ème} siècle : samedi 11 janvier à 14h30

Des tableaux à travers l'histoire : samedi 08 février à 14h30

Symboles sacrés, 4000 ans d'art des amériques : samedi 05 avril à 14h30

Inscription préalable conseillée par télécopie au 04 78 28 81 11
ou par téléphone au 04 72 10 17 52

(mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12 h)

Traduction des visites en LPC sur demande lors de l'inscription

Stage LPC

Le stage LPC des 16 et 17 novembre a réuni une soixantaine de personnes, dont une dizaine d'enfants. Ce stage était organisé pour la première fois à l'Institut Jean Lonjaret, à Chatillon d'Azergues. Les conditions d'accueil ont été appréciées par tous : les salles de cours étaient très agréables, l'espace de garderie pour les enfants avait un vrai baby-foot (apprécié par tout le monde et pas uniquement par les enfants...), la restauration très conviviale. Quatre groupes d'adultes ont été constitués : 2 groupes débutant, 1 groupe perfectionnement et 1 groupe niveau 3 et 4. Un groupe enfants a été animé autour de jeux. Ce stage a également été un lieu d'échanges très riches entre parents et entre professionnels. L'ensemble des participants a été pleinement satisfait (questionnaire d'évaluation à l'appui) de ce stage. Nous vous informerons au plus vite de la date du prochain stage qui se tiendra au mois d'avril 2003. Merci à tous les formateurs et organisateurs, tous bénévoles sans lesquels ce stage n'aurait ni pu avoir lieu, ni être une réussite.

Christine VINCIGUERRA

DOSSIER : Appareillage HF

L'intérêt des appareillages HF pour les enfants malentendants en intégration dans les classes ordinaires n'est plus à démontrer.

La circulaire n° 2001-061 du 5.04.2001 a pour objet le financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices. Cette mesure a été mise en place dans le cadre d'une dotation initiale sur trois ans à compter de l'année 2001. À partir de 2004 les collectivités locales doivent assurer la continuité de ces actions.

Les appareillages HF entrent dans le cadre de cette circulaire. Ces matériels sont destinés à assurer l'autonomie de l'élève, en particulier dans l'enseignement secondaire en milieu ordinaire. Ces financements ne sont pas destinés à des élèves accueillis dans les établissements médico-éducatifs. Ces appareils sont et restent la propriété de l'état, il appartient à son détenteur d'en prendre le plus grand soin « en bon père de famille », comme la loi le prévoit.

Les acteurs

C'est l'équipe pédagogique qui suit l'enfant, qui dans le cas où le besoin est pertinent transmettra ses remarques à la CDES qui émet un avis. Aucun retard ne doit être pris dans le traitement de ces dossiers qui doivent être portés le plus rapidement possible à la connaissance du rectorat.

L'audioprothésiste rédige un devis extrêmement important. Tous les articles effectivement livrés doivent apparaître, même s'ils sont remis à titre gracieux sous peine de ne pouvoir être gérés puisque inexistant (notamment les pochettes de rangement et protection des appareils). Doivent apparaître la fréquence d'utilisation de l'appareil HF. Si plusieurs élèves sont dans la même classe, il est fortement souhaitable qu'ils utilisent la même fréquence. Il est difficile pour un enseignant de devoir parler dans trois micros à la fois...

Tous les établissements dépendant de l'éducation nationale sont destinataires d'une information sur la possibilité pour les enfants concernés de bénéficier de ces aides.

C'est le médecin conseiller technique du rectorat qui traitera la demande de la CDES et montera le dossier afin de présenter le devis à la DAF CET. Plus tôt le dossier sera porté à la connaissance de cet organisme qui provisionne les crédits nécessaires à l'achat des appareils, plus les démarches en seront facilitées.

Le choix entre boucle à induction et boucle magnétique se fait en fonction du comportement de l'enfant.

Le dossier est rempli par plusieurs intervenants : le chef d'établissement, le médecin scolaire, la CDES, l'équipe technique du rectorat, la DAF CET.

Une convention est signée entre le responsable légal de l'élève, le directeur de l'établissement, et le recteur de l'académie.

Elle stipule:

- 1/ La mise à disposition du matériel et la durée du prêt.
- 2/ les caractéristiques du matériel mis à disposition par le rectorat.
- 3/ La propriété du matériel.
- 4/ l'engagement et les obligations du bénéficiaire du prêt.
- 5/ la garantie des matériels.
- 6/ les conditions de livraisons et d'installation du matériel
- 7/ la destination du matériel à l'expiration de la convention

En pratique

Les assurances : Ces appareils étant la propriété de l'état, c'est lui qui en a la charge, toutefois, vous devez savoir qu'en cas de dégradation volontaire ou de négligence avérée le bénéficiaire et surtout son représentant légal peut en supporter les conséquences.

Anticipez ! Les élèves en CM2 qui vont rentrer au collège doivent le plus tôt possible, si le besoin existe, solliciter l'équipe pédagogique afin que le dossier soit instruit rapidement !

Paul VINCIGUERRA

DAFCET Division des Affaires Financières et du Contrôle des Etablissements

HF Hautes Fréquences

CDES Commission Départemental de l'Education Spéciale

Assurances mode d'emploi

Vous trouverez, jointe à cet envoi, la demande de renouvellement de votre adhésion à notre association.

Si vous bénéficiez déjà pour l'année 2002 de l'assurance "prothèses auditives", vous recevrez directement de l'ANPEDA votre bulletin d'adhésion à l'assurance.

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ EXPEDIER DIRECTEMENT VOTRE ASSURANCE A PARIS.

Vous devez la renvoyer à l'ALFEDA remplie, signée et accompagnée de votre règlement et de 2 timbres à 0.46 Euros.

Si vous êtes à jour de votre cotisation à l'ALFEDA, l'association transmettra votre demande d'assurance.

POURQUOI ASSURER LES APPAREILS ?

En cas de perte ou de vol la sécurité sociale n'est pas tenue de prendre en charge le renouvellement de vos prothèses.

En cas de grosse réparation, l'assurance peut venir compléter le remboursement de la CPAM et de votre mutuelle, déduction faite de la franchise, dans la mesure où la cause de la réparation est couverte par l'assurance (attention l'usure n'est pas couverte).

A l'école ou lors des sorties scolaires vous serez entièrement remboursé si un tiers est en cause mais pas si votre enfant est responsable du sinistre qui n'est pas non plus couvert par votre assurance responsabilité civile.

Dans tous les cas, suivez les instructions de déclaration de sinistre, instructions que vous trouvez sur la feuille " en cas de sinistre " du dossier d'assurance.

Sylvie COSTANTINI

La nouvelle adresse de l'ANPEDA est :

Fédération ANPEDA

37-39 rue Saint Sébastien

75011 Paris

Tel : 01 43 14 00 38 - Fax : 01 43 14 01 81

une permanence téléphonique est assurée
du lundi au vendredi de 10h à 13h

Présidente: Christine VINCIGUERRA

Vice-présidente: Sylvie COSTANTINI

Trésorier: Jean-Charles LÉTANG

Secrétaire: Nicole GIRARD

Marie-Paule BERNARD

Pascale BERNARD

Myriam CHASTEL

Jacques MONTIBERT

Valérie RAYNAUD

Philippe ROUX

Rodolphe VOIRON

Christine UZEL

Paul VINCIGUERRA

ALFEDA

52 bis rue Jeanne d'arc
69003 LYON

Tel : 04 72 34 09 06

www.alfeda.net

contact@alfeda.net



TOUTE L'EQUIPE DE L'ALFEDA VOUS SOUHAITE DE BONNE FÊTES DE FIN D'ANNEE